

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/228

Objet : Stationnement pour déménagement

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 30/10/2024 par LES DÉMÉNAGEURS BRETONS – TRANSPORTS ZAFATI agissant pour le compte de Mme MAO Monique, en vue d'occuper le domaine public au droit du 1 avenue du Château Fleuri, afin de stationner un camion dans le cadre d'un déménagement le 15/11/2024,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : LES DÉMÉNAGEURS BRETONS – TRANSPORTS ZAFATI est autorisé à occuper le domaine public au droit du 1 avenue du Château Fleuri afin de stationner un camion dans le cadre d'un déménagement le 15/11/2024.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 30 octobre 2024

L'adjoint délégué

Robert CAMAZZOLA

